

## Défis, objectifs et mesures 2009 de la CSFP

### Priorités

En tenant compte des incertitudes économiques à venir, le comité de la CSFP a décidé de fixer pour 2009 les thèmes prioritaires suivants :

Première priorité : conditions de la collaboration interinstitutionnelle avec la CDIP, l'OFFT, le SECO et l'ODM (Objectif 1.1)

Deuxième priorité : questions relatives à la formation professionnelle supérieure (Objectifs 5.1 / 5.2 / 5.3)

Troisième priorité : validation des acquis de l'expérience (Objectifs 1.4 / 6.3)

Quatrième priorité : transition entre le secondaire I et le secondaire II et nécessaire prise en compte des conditions posées par l'évolution de la conjoncture (Objectifs 2.1 / 2.2 / 4.1)

Cinquième priorité : développement de la qualité (Objectifs 1.3 / 3.2 / 4.2 / 5.1 / 5.3)

### 1. Système général de la formation professionnelle

	Défis	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Responsables	Etapes
1.1	L'art. 61a, al. 3 de la Constitution fédérale engage la Confédération et les cantons à trouver une reconnaissance sociale équivalente pour les filières de formation générales et les voies de formation professionnelle. L'engagement de l'économie et des pouvoirs publics ne lui est pas acquis et elle doit continuellement se battre pour pouvoir en bénéficier.	Renforcer la position de la formation professionnelle à l'intérieur du système de formation en animant dans ce sens le partenariat (entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail)	Accorder entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail la planification pluriannuelle de la formation professionnelle et la vérifier chaque année.	Organiser des entretiens réguliers avec l'OFFT (Comité de la CSFP, assemblées CSFP) et avec les organisations du monde du travail (rencontres périodiques entre la CSFP et le SQUF), communiquer les résultats et créer un organe de contact au niveau opérationnel	Alain Garnier, président de la CSFP	
			Clarifier les tâches, les responsabilités et les compétences au sein du partenariat et le vivre à tous les niveaux  Clarifier les compétences	Concrétiser les lignes directrices de Macolin à tous les niveaux  Rencontrer les conféren-	Tous  Paolo Colombo, prési-	Conférence commune en

			de tous les partenaires et définir les processus principaux de consultation de chacun d'eux.	ces des écoles et clarifier les rôles de chacun.	dent de la Commission Formation initiale scolaire Table ronde	automne 2010
			Améliorer la coopération entre les différents partenaires de la formation professionnelle	Organiser une rencontre réunissant des représentants de la CSFP, de la CDIP, du SECO et de l'OFFT afin de se mettre d'accord sur des axes stratégiques	Bureau du comité	
		Coordonner l'activité dans canton dans le domaine informatique	Concevoir et réaliser une plate-forme nationale d'information sur la formation professionnelle	Analyser les besoins et proposer une marche à suivre (mandat donné au CSFO)	Claude Pottier, président de la Commission Informatique pour la formation professionnelle	
			Améliorer la diffusion de l'information concernant les systèmes informatiques utilisés dans les cantons afin de pouvoir atteindre des objectifs communs au niveau suisse	Informar les cantons sur les systèmes utilisés  Assurer une mise en œuvre généralisée des directives pour l'échange des données	Claude Pottier, président de la Commission Informatique pour la formation professionnelle	
1.2	Les cantons sont parfois perçus comme des partenaires peu fiables, sans aucune unité de doctrine.	Fortifier à travers la CSFP la position des cantons au sein du partenariat	Développer des solutions homogènes et coordonnées pour toutes les questions et problématiques importantes (en particulier en matière de financement)	Contrôler et optimiser l'organisation interne de la CSFP et ses processus, en particulier en matière d'information et de communication	Président-e-s des commissions de la CSFP	
			Donner des cantons une image homogène et coordonnée	Réaliser une planification cohérente de la communication pour les différentes activités et projets	Membres du comité chargés de domaines, en collaboration avec les responsables des projets	
		Soutenir la coordination de l'application de la loi sur la formation professionnelle dans les cantons grâce aux prestations du Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)	Recourir de manière conséquente aux prestations du CSFO	Concrétiser avec le CSFO la répartition des tâches dans le contexte d'activités précises	Jean-Daniel Zufferey (préparation) Comité CSFP / Conseil de surveillance CSFO (décision)	En permanence
1.3	Les cantons et les diffé-	Appliquer systématique-	Elaborer avec l'OFFT et	Développer, promouvoir	Grégoire Evéquoz,	Participation au projet de

1.3	Les cantons et les différents secteurs et degrés de formation ne suivent pas une stratégie générale en matière de développement et d'assurance de la qualité, et leurs démarches ne sont pas coordonnées.	Appliquer systématiquement et en tout lieu de formation un développement et une assurance de la qualité fondés sur une philosophie commune à tous les partenaires	Elaborer avec l'OFFT et les OrTra des conditions générales homogènes et coordonnées pour le développement et l'assurance de la qualité dans tous les secteurs (Guide OFFT)	Développer, promouvoir et garantir la qualité à tous les niveaux et dans tous les lieux de formation à l'aide d'indicateurs (cf. projets de développement de la qualité dans les différents secteurs)	Grégoire Evéquo, président de la Commission Formation initiale en entreprise Theo Ninck, projet "Vivre la qualité" Paolo Colombo, président de la Commission Formation initiale scolaire	Participation au projet de l'OFFT « Vivre la qualité »
1.4	Les prestations de formation acquises de manière informelle ne sont pas encore assez reconnues dans le système de formation professionnelle.	Reconnaître l'importance des prestations de formation acquises de manière informelle et les valider	Mettre à disposition les procédures de validation des acquis dans tous les cantons ou dans les régions, et pour toutes les professions	Coordonner la mise en œuvre de la validation des acquis dans les cantons (Lignes directrices de la CSFP)	Grégoire Evéquo, Groupe de travail Validation des acquis	Selon la planification du projet
				Comme la validation des acquis est de la compétence des cantons, prendre la direction de ces procédures et le mettre en œuvre de manière généralisée	Grégoire Evéquo, Groupe de travail Validation des acquis	
1.5	Le recul des effectifs scolaires peut renforcer le manque de personnel qualifié.	Observer et anticiper l'évolution démographique	Garantir au marché de l'emploi une relève suffisante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif	Mettre en place un dispositif de monitoring interne et le faire connaître à l'extérieur  Développer un concept pour les mesures d'accompagnement  Aborder régulièrement ce thème lors des entretiens avec les OrTra	Paolo Colombo, président de la Commission Formation initiale scolaire  Theo Ninck, projet "Qualification des enseignants"  Alain Garnier, président de la CSFP	
1.6	La formation professionnelle subit la vive concurrence des autres voies de formation	Renforcer l'attrait de la formation professionnelle	Soutenir et amplifier la campagne nationale «FPr plus» dans les cantons	Encourager et accompagner les campagnes complémentaires des cantons	Délégation de la CSFP dans le groupe de pilotage de la campagne Formation professionnelle +: Jean-Daniel Zufferey, Ruedi Giezen-danner, Hildegard Steger	En permanence
				Œuvrer à l'amélioration des conditions cadres pour les enseignants professionnels (mobilité, qualification, salaire)	Theo Ninck, projet "Qualification des enseignants" Paolo Colombo, président de la Commission	3 projets partiels : - Analyse de la situation - Service de support - Recommandations

## 2. Transition I (scolarité obligatoire – formation professionnelle)

	Défis	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Responsables	Etapes
2.1	Une trop forte proportion de jeunes connaissent des problèmes à la transition entre le degré secondaire I et la formation professionnelle.	Harmoniser jusqu'en 2010 les exigences de la scolarité obligatoire et celles de la formation professionnelle	Définir jusqu'à fin 2009 les exigences spécifiques de la formation professionnelle initiale en termes de compétences professionnelles, sociales et personnelles	Exercer, par des interventions, une influence active sur la définition des standards HarmoS	Paolo Colombo, président de la Commission Formation initiale scolaire Grégoire Evéquo, président de la Commission Formation initiale en entreprise	2008 / 2009 Prise de position par rapport aux standards HarmoS
			Exercer une Influence sur les projets en rapport avec les profils d'exigences pour la formation professionnelle initiale (conditions spécifiques d'accès aux apprentissages)	Développer et mettre en œuvre un projet de coordination piloté par la CSFP	Robert Galliker, responsable du projet Transition	Voir la planification du projet
		Jusqu'en 2010, porter à 95% la proportion des jeunes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires II et réduire à 5% le taux de décrochage durant la formation professionnelle initiale	Développer, coordonner au plan intercantonal et réaliser l'encadrement individuel des élèves issus des groupes à risque et des jeunes adultes, du degré secondaire I à l'entrée dans le monde du travail	Réaliser le projet OFFT - CSFP de soutien au <i>case management</i> (critères de détection des «cas», profil du <i>case manager</i> , échange d'expériences, CM+, logiciels)	Robert Galliker, responsable du projet Transition	
2.2	Les différences sont énormes entre les conceptions et les stratégies adoptées d'un canton à l'autre pour adoucir la transition entre secondaire I et formation professionnelle.	Concrétiser dans tous les cantons les lignes directrices de la CDIP pour l'optimisation de la transition secondaire I-II	Définir les fonctionnalités des offres de formation transitoires et amener les cantons à avoir une compréhension commune de l'usage qui doit en être fait	Réaliser le <i>masterplan</i> Transition I jusqu'à fin 2009	Robert Galliker, responsable du projet Transition	
			Emettre des recommandations afin d'établir les standards et de garantir la coordination interinstitutionnelle des offres de formation transitoires	Elaborer des recommandations	Fritz Winkelmann, président de la Commission Formation initiale de deux ans et préparation à la formation professionnelle	Jusqu'en 2009

### 3. Formation professionnelle initiale

	Défis	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Responsables	Etapes
3.1	La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle exige des cantons qu'ils relèvent des défis considérables, notamment en termes de finances et de ressources humaines dans les offices de la formation professionnelle.	Faire en sorte que les cantons copilotent le processus de développement de la formation professionnelle initiale (ordonnances) et sauvegardent les intérêts cantonaux	Influencer activement la rédaction des nouvelles ordonnances et la révision des anciennes	Optimiser la procédure suivie actuellement, tirer un bilan intermédiaire	Rolf Dietrich, président de la Commission Développement des professions	En permanence
			Contrôler et optimiser la révision de la formation commerciale de base conformément à la position arrêtée par la CSFP	Accompagner la révision de la formation commerciale de base  Elaborer et mettre en œuvre le modèle ESC (écoles supérieures de commerce), en tirer les conséquences pour d'autres formations à plein temps en école (informatique, santé)	Rolf Dietrich, président de la Commission Développement des professions  Urs Blaser (SG), membre de la commission de réforme de la formation commerciale de base et de son comité  Paolo Colombo, président de la Commission Formation initiale scolaire	Conformément à la planification des projets Révision OrFo FCB et Avenir des ESC
			Renforcer et optimiser le <i>masterplan</i> Formation professionnelle, fournir des données chiffrées fiables	Développer des solutions pour les professions à faibles effectifs et définir des critères communs	OFFT/CDIP: représentants de la CSFP dans le groupe de projet <i>masterplan</i> Formation professionnelle (R. Giezendanner, F. Winkelmann, J.-D. Zufferey)	En permanence
		Soutenir et optimiser la mise en œuvre dans les cantons	Planifier systématiquement au niveau intercantonal la mise en œuvre des ordonnances	Concevoir la transition entre la phase d'élaboration et la mise en œuvre des nouvelles ordonnances (processus standard)  Etablir la mise en œuvre de plans de formation orientés sur les compétences  Assurer la communica-	Commission Développement des professions, en collaboration avec les commissions  Formation initiale en entreprise, Formation initiale scolaire et Procédures de qualification	En permanence

				tion avec les partenaires		
3.2	Le développement et l'assurance de la qualité ne se font pas de manière systématique et logique.	Assurer la qualité de la formation pour toutes les professions nouvellement réglementées et dans tous les lieux de formation	Harmoniser au niveau intercantonal les prescriptions qualitatives pour les trois lieux de formation	Réaliser l'assurance de la qualité dans l'entreprise (QualiCarte): appliquer, actualiser et optimiser les indicateurs de la carte	Grégoire Evéquo, président de la Commission Formation initiale en entreprise en collaboration avec les OrTra	En permanence
				Créer un référentiel intercantonal pour le développement et l'assurance de la qualité en milieu scolaire, en collaboration avec les autres degrés (projet CDIP)	Theo Ninck, projet "Vivre la qualité" Paolo Colombo, président de la Commission Formation initiale scolaire	
				Concevoir, tester et appliquer un référentiel qualité pour les cours interentreprises	Grégoire Evéquo, président de la Commission Formation initiale en entreprise	Phase d'essai et coordination avec OMT 2009  Mise en vigueur 1.1.2009
		Améliorer la coordination entre les lieux de formation	Mieux coordonner les commissions régionales	Montrer des bons exemples de coopération lors d'une journée d'échange ou dans une brochure sur le thème de la coopération des lieux de formation	Secrétariat de la CSFP	
3.3	Les nouvelles formations de deux ans avec attestation sont relativement critiquées et n'ont en partie pas encore rencontré tout le succès voulu.	Disposer, dans tous les champs professionnels importants, de suffisamment de possibilités de formation et d'orientation de type peu exigeant à offrir aux jeunes ayant des difficultés scolaires	Augmenter sensiblement le nombre de places pour les formations initiales de deux ans avec attestation  Améliorer l'exploitation des possibilités de formation pour les plus faibles contenues dans la LFPr.	Renforcer le marketing des places d'apprentissage par une collaboration avec Speranza et par des initiatives propres dans tous les cantons  Organiser un échange de bonnes pratiques, éventuellement une rencontre avec des représentants de l'AI	Membres de la CSFP  Fritz Winkelmann, président de la Commission Formation initiale de deux ans et préparation à la formation professionnelle	
			Susciter, par un contact direct avec les OrTra compétentes, la création de nouvelles formations de deux ans dans les	Elaborer un concept pour une action concertée de l'OFFT et des cantons (cf. art. 19 LFPr) Clarifier la situation par	Fritz Winkelmann, président de la Commission Formation initiale de deux ans et préparation à la formation	En permanence

			champs professionnels importants	une enquête auprès des cantons et des OrTra	professionnelle	
			Mettre à disposition des offres complémentaires et des mesures d'appui	Mettre en place l'encadrement individuel selon le guide OFFT «Encadrement individuel des jeunes dans la FPI» et adapter le guide OFFT «FPI de deux ans avec attestation fédérale»	Fritz Winkelmann, président de la Commission Formation initiale de deux ans et préparation à la formation professionnelle	
3.4	Le nombre de jeunes n'achevant pas leur formation professionnelle initiale a tendance à augmenter.	Réduire nettement le taux de décrochage parmi les jeunes en formation professionnelle initiale	Concevoir une solution pour intégrer dans la formation professionnelle les jeunes qui ne sont pas à la hauteur des exigences d'une formation de deux ans (jusqu'à fin 2008)	<p>a) Orienter notamment le <i>case management</i> vers la réduction du taux de décrochage</p> <p>b) Concevoir une solution en collaboration avec la Confédération et les OrTra pour mieux intégrer les jeunes dont les compétences ne correspondent pas aux exigences de la formation professionnelle initiale</p> <p>c) Echanger les expériences au sujet du <i>case management</i> (<i>best practices</i>)</p>	<p>Robert Galliker, responsable du projet Transition</p> <p>Etablir le lien entre le <i>case management</i> et les formations de deux ans; assurer l'échange d'expériences entre les responsables</p>	

## 4. Transition II (Formation professionnelle initiale – monde du travail ou degré tertiaire)

	Défis	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Responsable(s)	Etapas
4.1	Selon les aléas de la conjoncture et le champ professionnel, il est parfois difficile aux jeunes diplômés de prendre pied sur le marché de l'emploi.	Bien préparer et organiser méthodiquement la transition de la formation professionnelle vers le marché de l'emploi	Informar les jeunes adultes des possibilités d'insertion professionnelle et de formation continue	Mettre à disposition des offres d'information et de conseil spécialement destinées aux jeunes adultes abordant la transition II ( <i>case management</i> +)	Robert Galliker, responsable du projet Transition	Selon la planification du projet
				Incorporer des éléments de planification de carrière à la dernière année d'apprentissage et établir des standards minimaux ( <i>case management</i> +)	Projet de soutien <i>case management</i> , sous-projet CM+	Selon la planification du projet
				Sensibiliser davantage les écoles professionnelles et des services d'orientation professionnelle	Projet de soutien <i>case management</i> , sous-projet CM+	Selon la planification du projet
4.2	La maturité professionnelle est l'un des facteurs clés qui font l'attrait de la formation professionnelle, mais la mode des formations scolaires l'oblige à remettre sans cesse en question son statut de voie royale vers les formations tertiaires (hautes écoles spécialisées).	Faire (re)connaître de tous les partenaires et de toutes les personnes en formation la maturité professionnelle et les différentes formes offertes comme la voie royale vers de nombreuses formations tertiaires	Contrôler et évaluer régulièrement, au niveau suisse, la qualité du diplôme de maturité professionnelle	Susciter un projet d'évaluation  Elaborer un dispositif de mesure de la qualité	Paolo Colombo, président de la Commission Formation initiale scolaire	
			Suivre d'un œil critique la révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle	Participer activement à la consultation, avec pour objectif de renforcer le statut de la maturité professionnelle	Paolo Colombo, président de la Commission Formation initiale scolaire	Fin de consultation des partenaires mars 2009  Rédaction du plan d'étude 2009-10

## 5. Formation professionnelle supérieure

	Défis	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Responsable(s)	Etapes
5.1	Les offres de formation professionnelle supérieure sont nombreuses mais la coordination manque entre les cantons, et entre secteur public et secteur privé.	Optimiser la qualité et la quantité des offres de formation professionnelle supérieure (examens professionnels et examens professionnels supérieurs, écoles supérieures) et coordonner les offres	Créer jusqu'en 2009 les conditions permettant un pilotage effectif de l'offre	Elaborer et définir une unité de doctrine dans les cantons  Concevoir le pilotage dans le cadre du <i>masterplan</i> FPS  Etablir les principes régissant la coordination des offres	Kathrin Hunziker, présidente de la Commission Formation professionnelle supérieure et continue  Groupe de projet <i>masterplan</i> FPS (Représentants de la CSFO: K. Hunziker, J. Widmer, R. Galliker)	
5.2	Le passage à un nouveau mécanisme de financement à partir de 2008 requiert une adaptation des instruments.	Réglementer de manière durable le financement de la formation professionnelle supérieure	Présenter jusqu'en 2010 le nouvel accord intercantonal sur la formation professionnelle supérieure  Définir une position commune en matière de financement de la formation professionnelle supérieure et convaincre le niveau politique de la nécessité de l'adoption d'un nouveau modèle de financement	Elaborer l'accord intercantonal sur la formation professionnelle supérieure à partir des résultats du <i>masterplan</i> FPS	Robert Galliker, chef de l'Unité de coordination Formation professionnelle de la CDIP  Marc Kummer. Président de la CFFP	- Mi 2010: Approbations de l'accord par la CDIP, puis ratification des cantons - Début 2012: Mise en vigueur
				Clarifier les rôles des différents groupes actifs autour de la question du financement de la formation professionnelle supérieure	Robert Galliker, chef de l'Unité de coordination Formation professionnelle de la CDIP Alain Garnier, président de la CSFP Marc Kummer. Président de la CFFP	
			Garantir aux prestataires d'offres de formation professionnelle supérieure un financement conforme à la LFPr à partir de 2008, éviter les lacunes dans l'attribution des subventions	Mettre en place une solution transitoire pour le financement (via l'accord actuel sur les écoles supérieures spécialisées)  Optimiser en permanence la solution transitoire (enregistrer les	Groupe de projet CDIP Ecoles supérieures Robert Galliker, chef de l'Unité de coordination Formation professionnelle de la CDIP  Marc Kummer. Président de la CFFP	

				offres et les montants des contributions)		
5.3	La formation professionnelle supérieure doit occuper une position forte pour pouvoir se maintenir et se différencier clairement des hautes écoles à l'intérieur du degré tertiaire.	Pour assurer le positionnement de la formation professionnelle supérieure, établir un management de la qualité en concertation avec les partenaires	Adopter jusqu'en 2008 une stratégie intercantonale pour la surveillance et l'assurance qualité de la formation professionnelle supérieure; y indiquer les compétences et les missions	Développer une assurance qualité homogène à l'instar des professions de la santé	Commission Formation professionnelle supérieure et continue	Approbation de la prise de position 2009
5.4	Les nouveaux plans d'étude cadre sont en cours d'élaboration et mis en consultation auprès des cantons. Les délais sont très brefs, les contenus complexes et il n'est pas facile pour les cantons de prendre position.	Les cantons se prononcent sur les points les plus importants de manière coordonnée et renforcent ainsi leur possibilité d'influencer le document final.	Pour tous les plans d'étude en consultation, il est proposé à l'intention des cantons une proposition de réponse.	Une grille pour la consultation est développée et la proposition transmise à temps aux cantons.	Kathrin Hunziker, présidente de la commission Formation professionnelle supérieure et continue	En permanence

## 6. Formation continue

	Défis	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Responsable(s)	Etapes
6.1	La formation continue n'a jusqu'à présent que peu touché certaines couches de la population. L'encouragement de la formation continue manque d'homogénéité et laisse à désirer aussi bien du côté de la Confédération que dans la plupart des cantons.	Faire de la formation continue au sens de l'apprentissage tout au long de la vie un élément indissociable du parcours de formation	Clarifier jusqu'en 2010 le cadre général de la formation continue aux niveaux cantonal, intercantonal et national	Accompagner d'un œil critique et exercer une influence déterminante sur la rédaction de la loi fédérale sur la formation continue	Organisation de projet «Réalisation loi fédérale sur la formation continue» (OFFT) Kathrin Hunziker, présidente de la Commission Formation professionnelle supérieure et continue	
		Disposer, au plan intercantonal, d'une politique homogène de promotion de la formation continue	Résoudre les questions de financement encore en suspens et examiner différents modèles pour des groupes spécifiques	Concevoir une politique intercantonale de promotion de la formation continue  Evaluer le projet-pilote «Financement de la formation continue axé sur la demande» (élaborer un document de base)	Kathrin Hunziker, présidente de la Commission Formation professionnelle supérieure et continue	
		Disposer à moyen terme, au plan intercantonal, d'une claire délimitation des compétences pour le traitement des questions relatives à la formation continue	Instaurer une collaboration systématique entre la CSFP et la CIFIC	Etablir une collaboration sur des thèmes spécifiques entre la CIFIC et la Commission Formation professionnelle supérieure de la CSFP	Kathrin Hunziker, présidente de la Commission Formation professionnelle supérieure et continue	En permanence, avec pour objectif la clarification de la situation jusqu'en 2010 au plus tard
6.2	De trop nombreuses personnes ne disposent pas des compétences de base pour s'insérer dans le monde du travail.	Réduire le nombre des adultes qui ne disposent pas des compétences de base	Elaborer des solutions et des offres permettant de remédier aux déficits constatés chez les adultes	Soutenir le projet commun à la FSEA et à la CIFIC «compétences de base des adultes» et y exercer une influence	Kathrin Hunziker, présidente de la Commission Formation professionnelle supérieure et continue	Selon la planification du projet «compétences de base»
6.3	Les parcours individuels de formation des adultes n'ont été jusqu'à présent que trop peu pris en compte.	Mettre en place et institutionnaliser la validation des acquis dans les cantons	Concevoir et mettre en application les programmes et les instruments requis	Assurer l'échange d'expériences et de la collaboration intercantonale	Grégoire Evéquo, président de la Commission Formation initiale en entreprise	